

J'ai dit hier soir que cet emploi du terme «unification» était la plus vaste supercherie perpétrée à l'endroit du public canadien par un ministre de la Couronne. Je n'ai pas changé d'avis. Les propres paroles du ministre dans son discours pour proposer la 2^e lecture du bill n° C-243 confirment mon assertion. Le ministre a dit, comme en fait foi la page 10829 le hansard du 7 décembre dernier sous le titre «Les avantages de l'unification»:

Le principe du bill voulant créer une force unique est très simple.

Sous la rubrique «Objectif de la réorganisation», le ministre a déclaré:

Cependant, le but final de la création d'une arme unique demeure bien arrêté.

Sous la rubrique «Le concept d'une force unique», le ministre affirme:

...les trois armes ne retiendraient plus leur individualité propre au sein des Forces canadiennes.

Il a également dit:

Dès lors, le concept de trois armes distinctes fut abandonné en faveur de celui d'une seule force. On pourra comprendre le principe de la force unifiée en examinant la structure de la force.

Là, le ministre a tenté de nous décrire la structure des forces armées. En résumé, il nous a dit que c'était l'armée, la marine et l'aviation telles que nous les connaissons à l'heure actuelle. Il a également ajouté dans le même paragraphe:

Aucune de ces unités ne sera modifiée, au cours du processus d'intégration des trois armes distinctes en une seule. Elles continueront à être formées et équipées pour remplir leurs rôles propres. En outre, une force unifiée n'occasionnera aucun changement dans l'organisation de ces unités militaires en formations telles que brigades, escadres aériennes ou escadres de navires.

Hier soir, le député de Leeds (M. Matheson) semblait prêter au ministre de la Défense nationale un esprit très pénétrant et assez de logique pour voir en lui un futur premier ministre du Canada. Eh bien, monsieur l'Orateur, l'opposition officielle exige du ministre qu'il réponde aux questions que voici:

1. Comment les armes peuvent-elles être à la fois différentes et identiques?

2. Comment le concept des trois armes distinctes peut-il être abandonné en faveur d'une seule force sans qu'il y ait changement dans les trois armes?

3. Qu'est-ce que le ministre entend au juste lorsqu'il dit, et je cite, «aucune de ces unités ne sera modifiée, au cours du processus d'intégration des trois armes distinctes en une seule»?

Déclarations ambiguës que tout cela. Je n'hésite pas à dire à la Chambre qu'après avoir lu le discours du ministre jusque-là, je ne savais trop que penser de ses intentions

[M. McIntosh.]

concernant les armes actuelles. J'espérais trouver une déclaration de sa part, disant qu'il allait conserver les trois armes comme nous les connaissons: l'armée, la marine et l'aviation. Mais comme je n'étais pas trop sûr de la chose, j'ai poursuivi ma lecture et découvert un autre paragraphe de son discours où, sous la rubrique «Carrières», à la page 10832 du hansard, il disait:

Permettez-moi d'attirer de nouveau votre attention sur un principe général. Les unités combattantes conserveront leur identité, de même que leurs fonctions et leurs méthodes d'instruction propres. Il importe de noter que l'on n'a pas l'intention, en vertu du projet d'unification, et que l'on n'a jamais eu l'intention de quelque manière que ce soit, de faire du militaire un homme à tout faire.

Je reprends la citation:

Il importe de noter que l'on n'a pas l'intention, en vertu du projet d'unification, et que l'on n'a jamais eu l'intention de quelque manière que ce soit, de faire du militaire un homme à tout faire.

On ne demandera pas au fantassin d'exécuter la tâche du matelot à bord d'un navire de guerre; on n'exigera pas du matelot qu'il combatte au sein d'un peloton d'infanterie et on n'ordonnera pas non plus au pilote de combat de conduire un char d'assaut.

Sous la rubrique «Conservation des unités et des éléments», le ministre a déclaré:

Au moment où les nouvelles forces seront constituées, les unités et les éléments demeureront les mêmes que ceux qui existaient alors dans la marine, l'armée et l'aviation.

Les unités et les éléments de la force sont les groupements de commandement. Dans la marine, par exemple, ce sont les navires et les escadrons, dans l'armée, les bataillons d'infanterie, les régiments d'artillerie, les régiments blindés et les brigades, tandis que dans l'aviation ce sont les escadrons, les escadres et les groupes. Toutes ces formations vont demeurer les mêmes.

J'ai lu trois fois cette dernière phrase, en songeant aux paroles précédentes du ministre: «aucune de ces unités ne sera modifiée, au cours du processus d'intégration des trois armes distinctes en une seule» et «aucun changement dans l'organisation de ces unités». Je me suis demandé alors pourquoi nous nous étions tellement inquiétés au sujet du mot «unification» utilisé par le ministre. Je me suis demandé également pourquoi un si grand nombre d'officiers supérieurs avaient démissionné ou pris leur retraite prématurément.

Le ministre avait déclaré qu'il n'y aurait aucun changement dans les trois armes distinctes. Je commençais à saisir le sens de ses paroles. Il entendait par là l'intégration à l'échelon supérieur, dans l'administration, dans l'approvisionnement et, peut-être, dans l'entraînement. Nous appuierions volontiers une initiative de ce genre. J'exultais en lisant plus loin, dans le même paragraphe du discours du ministre:

Ce système ne sera pas touché par l'unification. Il va sans dire que les régiments d'infanterie